

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11/2015**

*Le vingt-neuf octobre deux mil quinze, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du cinq novembre deux mil quinze à vingt heures à la Mairie.*

*Date d'affichage de la convocation le 29 octobre 2015*

**Conseillers élus : 23**

**Conseillers en exercice : 23**

**Conseillers présents : 20**

**Procurations : 3**

*Le Maire : Claude ZIMMERMANN*

**Séance du 5 novembre 2015**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

**Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes**

**MM. Olivier SCHLATTER, Denis BALTZER, Adjoins**

**Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES, Martine HUARD, Claudia SCHAEFFTER,**

**MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Emmanuel JUNG, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Marc VOGEL, Romaric WEIL, Steve WOLFFER.**

**Absent(s) excusé(s) :**

Madame Danièle MEYER qui a donné procuration à Monsieur Claude ZIMMERMANN ;

Monsieur Alfred KLEITZ qui a donné procuration à Madame Martine HUARD ;

Monsieur Gilbert HUTTLER qui a donné procuration à Monsieur Pierre FEIDT.

**Absent(s) : /**

**Assistait en outre :**

**Mme Sabine LOUYOT, Secrétaire générale**

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2015**
- 3. Vie intercommunale : avis sur le rapport de mutualisation de la CCRS**
- 4. Affaires financières**
  - 4.1. Détermination d'une enveloppe financière pour les NAP 2015-2016**

- 4.2. Avenant à la convention d'avance remboursable signée avec le Club Patrimoine de Dettwiller**
- 4.3. Détermination d'un montant forfaitaire pour occupation du domaine public par un cirque**
- 5. Ressources Humaines**
  - 5.1. Détermination d'une indemnité de stage**
  - 5.2. Demande de participation financière de la commune à des frais de dossier d'une validation des acquis par l'expérience d'un agent**
- 6. Travaux : approbation de l'agenda d'accessibilité programmée**
- 7. Economie : motion en faveur de la sauvegarde des emplois sur le territoire communal et intercommunal**
- 8. Informations**
  - 8.1. Droit de préemption urbain**
  - 8.2. Marchés publics – consultations**
  - 8.3. Autres informations**
  - 8.4. Instances intercommunales**

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point 4.3. est reformulé ainsi : détermination d'un montant forfaitaire pour occupation du domaine privé par un cirque.**

**Le Conseil Municipal est également informé que le point 7 sera ajourné en attendant des informations complémentaires sur ce point.**

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Olivier SCHLATTER.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2015, adressé à tous les conseillers municipaux, est soumis pour approbation.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2015 est adopté à deux abstentions et vingt-et-une voix pour.

### **3. Vie intercommunale : avis sur le rapport de mutualisation de la CCRS**

Monsieur le Maire explique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de rédiger un rapport de mutualisation entre les services entre l'EPCI et ceux des communes membres.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne soumet le projet de schéma de mutualisation à l'ensemble des communes membres pour avis. Ce document n'est pas contraignant. Ainsi, les projets de mutualisations proposés dans ce schéma pourront être abandonnés au gré du mandat s'ils n'apparaissent, finalement, pas pertinents. A l'inverse, il sera possible de mettre en œuvre des mutualisations qui n'auraient pas été inscrites dans ce document.

Monsieur le Maire propose d'émettre une réserve quant au projet de mutualisation des écoles de musique du territoire. En effet, un tel projet pourrait entraîner une augmentation des coûts au vu des frais de fonctionnement de l'école de musique de Saverne.

Monsieur Philippe FRIEDRICH émet effectivement des réserves sur cette mutualisation qui amènera à un coût plus important. Trop d'incertitudes existent sur ce projet.

Monsieur Amaury GUERRIER propose de compléter ces réserves sur les coûts par une mention sur la qualité du service rendu par l'Ecole Municipale de Musique de Dettwiller.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis sur ce projet de schéma de mutualisations.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39-1 ;

Vu le projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes de la Région de Saverne réceptionné en date du 29 septembre 2015 ;

Considérant que les EPCI à fiscalité propre doivent présenter dans l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux un rapport relatif à la mutualisation des services de l'EPCI et de ceux des communes membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à une abstention et vingt-deux voix pour :

EMET un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation proposé par le Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, avec tout de même une réserve quant au projet de mutualisation des écoles de musique : l'Ecole Municipale de Musique de Dettwiller représente un coût acceptable pour la commune à ce jour et il ne devrait pas être augmenté avec une éventuelle mutualisation. De même, la qualité du service rendu par les professeurs de musique à Dettwiller ne devrait pas être diminuée au vu de la satisfaction actuelle des élèves de l'école.

La commune restera donc attentive à l'évolution de la réflexion menée à ce sujet.

## **4. Affaires financières**

### **4.1. Détermination d'une enveloppe financière pour les NAP 2015-2016**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Martine HUARD, conseillère déléguée aux NAP. Elle rappelle que pour l'année scolaire 2014-2015, une enveloppe financière de 20 000 € avait été votée par le Conseil Municipal.

Il s'agit de reconduire cette enveloppe pour l'année 2015-2016, sachant que les dépenses pour l'année précédente s'élevaient à 16 213,34 €. Le Conseil Municipal est informé que la commune, du fait de la signature d'un Projet Educatif Territorial, sera attributaire d'une somme approximative de 13 500 € allouée par le Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires.

Monsieur Philippe FRIEDRICH propose de prendre en compte l'engagement de ces associations participant aux NAP lors de l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'enveloppe financière pour les NAP 2015-2016.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

FIXE une enveloppe budgétaire pour l'animation des NAP de 20 000 € (s'entendant comme le maximum des dépenses pouvant être faites et non comme le résultat de la soustraction des recettes aux dépenses), pour l'année scolaire 2015-2016.

#### **4.2. Avenant à la convention d'avance remboursable signée avec le Club Patrimoine de Dettwiller**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une avance remboursable d'un montant de 32 000,00 € avait été consentie par convention datant du 22 avril 2010 au Club Patrimoine pour le financement de la parution du Tome 2 du livre Dettwiller-Rosenwiller : « Bachknippe Gescht un Hit ». Le Club Patrimoine a remboursé 2 500 € au 31 janvier 2011, 6 000 € au 31 janvier 2012, 2 000 € le 31 décembre 2012, 1 500 € le 31 décembre 2013, 1 200 € le 31 janvier 2015 et devait rembourser 6 266 € au 31 décembre 2015.

Le Président du Club Patrimoine a avisé la Mairie qu'il ne serait en mesure de rembourser que 1 500 € pour le 31 décembre 2015 sur les 6 266 € prévus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les modalités de remboursement par avenant à la convention pour le tome 2 à savoir :

- 2 500 € pour le 31 janvier 2011
- 6 000 € pour le 31 janvier 2012
- 2 000 € pour le 31 décembre 2012
- 1 500 € pour le 31 décembre 2013
- 1 200 € pour le 31 janvier 2015
- 1 200 € pour le 31 décembre 2015
- 1 200 € pour les 31 décembre de chaque année de 2016 à 2025
- Reliquat pour le 31 décembre 2026 (à savoir 3 000 €)

#### **Décision du Conseil Municipal**

Vu la convention en date du 22 avril 2010 fixant les modalités de remboursement de l'avance remboursable d'un montant de 32 000 € consentie au Club Patrimoine par la commune de Dettwiller ;

Vu les différents avenants à cette convention ;

Vu le courrier du Club Patrimoine réceptionné en mairie le 30 octobre 2015 ;

Considérant que le Club Patrimoine a averti qu'il ne serait pas en mesure de rembourser l'annuité prévue pour l'année 2015 comme prévu par l'avenant n° 5 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à une abstention et vingt-et-une voix pour :

DECIDE de modifier la convention susmentionnée en son article 3 par avenant comme suit :

L'avance accordée est remboursable en plusieurs fois selon les modalités suivantes :

- 2 500 € pour le 31 janvier 2011
- 6 000 € pour le 31 janvier 2012
- 2 000 € pour le 31 décembre 2012
- 1 500 € pour le 31 décembre 2013
- 1 200 € pour le 31 janvier 2015
- 1 200 € pour le 31 décembre 2015
- 1 200 € pour les 31 décembre de chaque année de 2016 à 2025
- Reliquat pour le 31 décembre 2026 (à savoir 3 000 €)

AUTORISE le maire à signer ledit avenant à la convention.

### **4.3. Détermination d'un montant forfaitaire pour occupation du domaine privé par un cirque**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, a délibéré sur les différents tarifs applicables et notamment celui pour occupation du domaine public pour raisons commerciales (à savoir 6 € le m<sup>2</sup> pour 6 mois).

Un cirque a fait une demande à la commune de Dettwiller pour présenter son spectacle durant le mois de mars 2016. Le seul endroit pour l'accueillir et qui appartienne à la commune est sur la parcelle 20 section 44, sur la partie concassée devant le stade de foot, parcelle classée dans le domaine privé de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un tarif forfaitaire d'occupation du domaine privé pour les personnes physiques ou morales souhaitant présenter leur spectacle de cirque (chapiteau, caravanes) avec accès à l'eau potable et l'électricité : 50 € pour une représentation (2 jours de présence) et 50 € par jour supplémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation d'un montant forfaitaire pour occupation du domaine privé par un cirque.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Vu la demande écrite faite par un cirque pour s'installer à Dettwiller afin d'y présenter son spectacle ;

Considérant qu'aucun tarif n'existe pour l'occupation temporaire du domaine privé de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de fixer un tarif forfaitaire pour l'accueil des cirques sur le domaine privé de la commune, à savoir 50 € pour une représentation (2 jours de présence) avec en supplément les frais pour l'accès à l'eau potable et l'électricité (relevés des compteurs à l'arrivée et au départ), le prix d'une levée d'ordure ménagères (poubelle de 240 litres) et 50 € par jour supplémentaire ;

AUTORISE le maire à signer tout document avec les personnes demandeuses d'une telle occupation et permettant le recouvrement de la somme ;

PREND NOTE que les sommes seront recouvrées par le biais de la régie « droits de place ».

## **5. Ressources Humaines**

### **5.1. Détermination d'une indemnité de stage**

Monsieur le Maire explique que le service administratif a accueilli une stagiaire pendant 4 semaines du 21 septembre au 17 octobre 2015 qui a donné entière satisfaction et qui a pu également soulager le personnel administratif dans ses missions.

Il est donc proposé de lui verser une indemnité de stage à hauteur de 250 € pour les 4 semaines.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant alloué à la stagiaire.

### **Décision du Conseil Municipal**

Vu la convention de stage conclue entre le lycée Jules Verne et la commune de Dettwiller en date du 21 septembre 2015 pour l'accueil d'une stagiaire au service administratif pour une durée de 4 semaines ;

Considérant que le service rendu par la stagiaire, Filiz YIGIT, a rendu pleinement satisfaction ; qu'il y a lieu de lui verser une indemnité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de verser une indemnité pour le stage effectué durant 4 semaines à Filiz YIGIT, d'un montant de 250 €.



## **5.2. Demande de participation financière de la commune à des frais de dossier d'une validation des acquis par l'expérience d'un agent**

Monsieur le Maire explique qu'une professeure de musique enseignant la guitare à Dettwiller depuis 2010 et ayant effectué plus de 1200 h dans ce cadre souhaite faire une validation des acquis par l'expérience (VAE).

En tant qu'employeur, la commune a été sollicitée pour participer aux frais de cette VAE qui se décomposent en deux parties :

- 700 € de frais d'inscription ;
- 700 € de frais permettant à la personne d'avoir un accompagnement pour l'élaboration d'un dossier sur ses activités professionnelles.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge 15 % de ces frais.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune aux frais de dossier d'une VAE demandée par un agent.

### **Décision du Conseil Municipal**

Vu la demande faite par Madame Léa SWIERKOWSKI à la commune pour la participation financière aux frais de validation des acquis par l'expérience ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de participer à hauteur de 15 % de ces frais pour la VAE de Mme SWIERKOWSKI, professeur de guitare à l'Ecole Municipale de Musique de Dettwiller, sur présentation d'un justificatif après paiement par l'agent.

## **6. Travaux : approbation de l'agenda d'accessibilité programmée**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Olivier SCHLATTER qui rappelle que la commune a l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet d'AD'AP tel qu'il a été annexé à la convocation au présent conseil municipal.

### **Décision du Conseil Municipal**

Vu le projet d'AD'AP présenté en Commissions réunies le 17 septembre 2015 et annexé à la convocation pour le présent conseil ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés ;

ADOPTE l'agenda d'accessibilité programmée tel qu'il a été présenté ;

AUTORISE le maire à signer la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée et à envoyer le dossier aux services de l'Etat.

## **7. Economie : motion en faveur de la sauvegarde des emplois sur le territoire communal et intercommunal**

*Point ajourné.*

## 8. Informations

### 8.1. Droit de préemption urbain

#### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître LE BULLO, notaire à PARIS**

le 6 octobre 2015 : Propriété non bâtie – rue des Vosges

Section 3 – Parcelle (s) n° 16

Superficie : 23,31 ares

#### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître BERNHART, notaire à WASSELONNE**

le 14 octobre 2015 : Propriété bâtie – 4 rue de Strasbourg

Section 1 – Parcelle (s) n° 241/133

Superficie : 2,37 ares

#### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître COUDERT, notaire à DETTWILLER**

le 15 octobre 2015 : Propriété bâtie – 13a rue des Suisses

Section 37 – Parcelle (s) n° 118/34

Superficie : 10,89 ares

### 8.2. Marchés publics – consultations

Une consultation d'entreprises a eu lieu pour la création de la mare Ochsenweid 2. Les travaux ont été confiés à l'entreprise GCM pour un montant de 2 100 € HT (2 520 € TTC).

Une consultation d'entreprises a également été faite pour le remplacement de la chaudière du presbytère catholique. L'entreprise Qualibas Chauffage a été retenue pour la fourniture et la pose d'une chaudière d'une puissance de 60 KW pour un montant de 10 661,87 € HT (11 728,05 €) et d'un ventilo convecteur pour un montant de 1289,75 € HT (1 418,72 € TTC).

Suite à l'ouverture à la concurrence de certains secteurs en fourniture d'électricité, la commune a du faire une consultation d'entreprises pour la fourniture en électricité de la salle polyvalente, consultation terminée le 2 novembre 2015.

Une seule entreprise a répondu à savoir Electricité de Strasbourg pour un montant prévisionnel pour la fourniture de 8256,05 € HT (sur la base de consommation 2014) et de 6 224 € pour l'acheminement. Ce contrat rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Heures pleines/creuses été/hiver	Contrat actuel	Contrat à partir du 1/1/16	Variation en €
Heures pleines hiver	0,10114	0,05760	-0,04354
Heures de pointe hiver	0,22112	0,05760	-0,16352
Heures creuses hiver	0,05485	0,04438	-0,01047
Heures pleines été	0,04936	0,04766	-0,00170
Heures creuses été	0,02925	0,03545	0,00620

### **8.3. Autres informations**

Le célèbre ensemble des Percussions de Strasbourg fera un concert à Dettwiller le 11 décembre 2015 à l'ACS à 20h, en partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Ce dernier prend en charge la rémunération des Percussions et la commune se charge des frais de la SACEM, des frais de bouche, de l'éclairage et de l'accueil du public.

Un plateau sera placé à l'entrée/sortie, la somme revenant à l'ACS pour le prêt de la salle ; il en est de même pour les sommes récoltées par le biais de la buvette.

L'école municipale de musique est associée à cet évènement avec l'intervention des élèves de Rémi SCHWARTZ, professeur de percussions, au début du concert.

Il est conseillé de réserver des places par le biais du lien suivant : <https://www.weezevent.com/les-percussions-de-strasbourg-dettwiller>, le maximum ayant été fixé à 200 places.

30 ans de la Bibliothèque

La conférence de Pierre RABHI s'est bien déroulée avec 1400 personnes présentes, les deux associations ACS et Amis de la Bibliothèque ont pris plaisir à travailler ensemble.

Monsieur TRENDEL était également présent à Dettwiller et a rassemblé une centaine de personnes. Les bénévoles de la bibliothèque ont été récompensés lors de la conférence de Monsieur DEBRIFFE et a clos ces 30 ans de la Bibliothèque.

Une station-service et une station de lavage doivent naitre courant 2016 à la zone Eigen.

Une réunion avec les commerçants, les professionnels libéraux et les représentants des entreprises a eu lieu le 23 octobre afin de leur proposer, à titre gracieux, une publicité sur un panneau d'information mis en place sur le bord du canal. Un autre panneau sera installé place de la gare avec un plan de la ville et la localisation des entreprises et commerces. L'affiche sera réalisée par l'infographiste de la CCRS.

La fête des aînés d'automne s'est déroulée en présence de 130 personnes satisfaites de ce moment et a été couplée avec la semaine bleue. La marche bleue a compté 22 personnes.

### **8.4. Instances intercommunales**

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a validé le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposant la fusion de la CCRS avec la Communauté de Communes de Marmoutier-Sommerau.

Une vente de terrains a été actée pour la construction d'un centre d'œnologie.

Dans la zone du Martelberg, BOECKEL devrait s'y installer et un chemin piétonnier sera créé par l'entreprise DIEBOLT.

Dans le cadre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn, les travaux de construction de la digue à Rosenwiller sont terminés.

Le SDEA a annoncé que les travaux de pose de conduite d'eau potable de la rue du Moulin seraient effectués courant février 2016.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.**

**Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 8 (point 7 ajourné), est signé par les membres présents.**

**C. ZIMMERMANN**

**O. SCHLATTER**

**V. FRITSCH**

**A. KLEITZ**

**B. ROLL**

**D. BALTZER**

Excusé – Procuration à  
Mme M. HUARD

**B. MULLER**

**P. FEIDT**

**P. FRIEDRICH**

**C. GEBUS**

**M. GRAD-ORAN**

**A. GRIES**

**A. GUERRIER**

**M. HUARD**

**G. HUTTLER**

Excusé – Procuration à  
M. P. FEIDT

**E. JUNG**

**Y. LONGERON**

**D. MEYER**

Excusée – Procuration à  
M. C. ZIMMERMANN

**V. SCHAEFFER**

**C. SCHAEFFTER**

**M. VOGEL**

**R. WEIL**

**S. WOLFFER**

**Le secrétaire de séance,  
Olivier SCHLATTER**

**Pour extrait conforme**

**A Dettwiller, le**

**Le Maire, Claude ZIMMERMANN**